

La Principale

Mauvezin, le 22 avril 2026

Affaire suivie par :

Sylvie BAYLAC

Principale collège du Fezensaguet

Pascale SARTRE

Secrétariat de direction

Tél : 05 62 67 58 90

Mél : 0320021z@ac-toulouse.fr

<https://fezensaguet.mon-ent-occitanie.fr/>

15 rue des justices

32 120 MAUVEZIN

La Principale,

Aux

Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Info n°3 –Orientation/affectation 3^{ème}

Madame, Monsieur,

En complément de la note d'information n°2 transmise le 10 avril, vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires sur des projets d'orientation spécifiques.

Rappel :

Période	Actions à réaliser
Dès maintenant	Vérifier que vous avez bien validé la prise de connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe du 1 ^{er} semestre.
Du 03/04 (14h) au 04/05/2026 (13h59)	Dans le service « Affectation » d'Educonnect : vous avez la possibilité de consulter toutes les offres de formations susceptibles d'intéresser votre enfant (voies générale, professionnelle et technologique). Cette fonctionnalité vous aidera à faire vos choix définitifs que vous pourrez ensuite saisir dans Educonnect.
Du 04/05 (14h) au 26/05/2026 (23h59)	Saisie des choix définitifs de formation et d'établissements dans le service « Affectation » d'Educonnect. Attention fermeture de l'application à partir du mardi 26 mai au soir, après vous ne pourrez plus saisir vos vœux.
Début juin (date précise à confirmer)	Conseils de classe de 3 ^{ème}
Entre le 2 et le 5 juin	Entretien chef d'établissement et famille si désaccord entre les vœux d'orientation exprimés et la décision du conseil de classe.
A partir du mardi 30 juin 2026	Consultation du résultat d'admission. (possible sur le service en ligne) Les notifications seront remises aux élèves à l'issue des épreuves du DNB.

⇒ **Les annexes indiquées** dans ce document sont disponibles dans l'article consacré à l'orientation de [l'ENT du collège](#) (page d'accueil).

Affectation en 2nde Générale et Technologique : situations particulières

⇒ Les différents types de vœux :

- **Principe général : les vœux génériques** : l'affectation en 2nde Générale et Technologique, après avis favorable du chef d'établissement, est de droit dans le lycée de secteur sans mention des choix optionnels. (Lycée de secteur déterminé par la domiciliation du ou des représentants légaux). (cf information n°2 déjà transmise aux familles) : on appelle cela des **vœux génériques**.

- **Les vœux spécifiques** : ce sont des 2^{de} GT qui supposent de saisir un vœu avec un **code spécifique** (que vous retrouverez sur le service en ligne).

Dans ce cas vous devez obligatoirement saisir en complément un second « vœu générique » sur le lycée de secteur.

Certains de ces vœux sont contingentés : dans ce cas le barème d'affectation tient compte des notes de l'élève, il n'est alors pas nécessaire de faire également une demande de dérogation.

Si vous avez un doute sur la nécessité de faire une demande de dérogation, vous pouvez interroger le professeur principal.

Option contingentée Oui/NON	Exemples de vœux spécifiques	Exemples d'établissements
NON	2-GT SL : 2 ^{de} GT avec option sciences de laboratoire	Lycée du Garros AUCH
NON	2-GT SI et CIT : 2 ^{de} GT avec option Sciences de l'ingénieur.	Lycée du Garros - AUCH
OUI	2 ^{de} GT avec option Arts Visuels Cinéma Audiovisuel Zone de recrutement : départemental	Lycée du Garros - AUCH
OUI	2 ^{de} GT Arts du Cirque Zone de recrutement : national	Lycée du Garros - AUCH
OUI	2 ^{de} GT avec option Santé Social Zone de recrutement : départemental	Lycée J Saverne-L'Isle Jourdain
OUI	2 ^{de} GT avec option EPS Zone de recrutement : départemental	Lycée A Fournier - MIRANDE
OUI	2 ^{de} GT CCDES : avec option Création et culture design Zone de recrutement : académique	Lycée Bossuet - CONDOM
OUI	2 ^{de} GT EATDD (2-GT EATDD) : avec option Ecologie Agronome Territoire Développement durable. Zone de recrutement : académique	LEGTA Baulieu Lavacant- AUCH
OUI	2-STHR : 2 ^{de} Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR)	Lycée de l'Occitanie-TOULOUSE LPO J D Prades - Castelsarrasin

⇒ Les familles désireuses de faire une **demande de dérogation** doivent :

- Saisir la demande dans SLA (Service en ligne) en même temps que les vœux ;

- Adresser à la Principale du collège de Mauvezin (via son secrétariat 0320021z@ac-toulouse.fr) :

l'annexe 1 complétée avec les pièces justificatives (annexe à retrouver sur l'ENT).

- Si l'élève demande une dérogation pour un établissement **hors département de scolarisation** l'annexe est différente car il faut l'avis de l'inspecteur d'académie : **merci de vous signaler auprès du professeur principal.**

Dans tous les cas, nous vous conseillons fortement de saisir en dernier vœu le lycée de secteur sinon votre enfant pourrait se retrouver sans affectation.

⇒ **Les autres options :**

Les enseignements optionnels n'étant pas obligatoires toute demande de changement de lycée de secteur pour suivre une option devra faire l'objet d'une demande de dérogation.

Exemples : section sportive scolaire, secteurs européennes...

Vous devez dans ce cas respecter la procédure indiquée par le lycée pour candidater à ces options (cf l'ENT des établissements concernés).

De plus, si le lycée concerné n'est pas le lycée de secteur, vous devrez également faire une **demande de dérogation** et saisir en dernier vœu le lycée de secteur.

Exemples d'options	Procédures
Section EURO espagnol Lycée Pardailhan – AUCH	Dossier à compléter (Annexe 2) : à retourner au lycée pour le vendredi 5 juin 2026 au plus tard.
Section EURO espagnol Lycée J Saverne – ISLE JOURDAIN	Dossier à compléter (Annexe 3) : à retourner au lycée pour le Vendredi 5 juin 2026 au plus tard.
D'autres options peuvent être proposées	Cf. ENT des établissements

Poursuite d'étude vers une section « binationale »

Les sections binationales reposent sur une formation biculturelle ainsi que sur des programmes d'enseignement et des évaluations spécifiques arrêtés en commun par les pays concernés. Elles permettent d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux de fin d'études secondaires, facilitant ainsi l'accès à l'enseignement supérieur dans les pays concernés.

⇒ **Les sections binationales qui existent :**

- Abibac (accords bilatéraux avec l'Allemagne) : lycées Victor Hugo à Colomiers (31) et St Sernin à Toulouse (31) : il est conseillé de demander les deux établissements.
- Bachibac (accords bilatéraux avec l'Espagne) : lycées Pyrène à Pamiers (09) ; Jean Jaurès à Saint-Affrique (12) ; Pierre d'Aragon à Muret (31) ; Victor Hugo à Colomiers (31) ; Edmond Rostand à Bagnères de Luchon (31) ; Maréchal Lannes à Lectoure (32) ; Clément Marot à Cahors (46) ; René Billières à Argelès-Gazost (65) ; Lapérouse à Albi (81) ; Jules Michelet à Montauban (82).
- Esabac (accords bilatéraux avec l'Italie) : lycée Fermat à Toulouse (31) - pas de possibilité d'internat.

⇒ **Procédure à suivre :**

- Le dossier de candidature pour BACHIBAC au lycée M Lannes de LECTOURE figure sur l'ENT : **Annexe 4** (ATTENTION des documents sont à joindre et les délais sont très courts).

Pour les autres établissements : consulter les ENT. Les délais de retour des dossiers sont différents selon les établissements.

- Sur le service en lignes, les élèves souhaitant suivre cet enseignement doivent le saisir en premier vœu ET faire un dernier vœu sur le lycée de secteur.

Les internats d'excellence : IEX

Attention délai très courts

⇒ **Qu'est ce qu'un internat d'Excellence :** **CF annexes 5A- IEX**

⇒ **La procédure :** si votre enfant veut candidater à un internat d'excellence, le premier interlocuteur est le professeur principal. Vous devrez remettre **au plus tard pour le mercredi 6 mai** le dossier complété **Annexe 5B candidature IEX famille**).

Point de vigilance : la démarche finalisée par l'établissement se clôture le **lundi 11 mai au plus tard**.

2^{nde} professionnelle **Métiers de la sécurité**

⇒ Devant les difficultés rencontrées par certains élèves dans cette formation, des modalités spécifiques sont prévues depuis 2024 pour cette affectation : vous retrouverez les détails dans **l'annexe 6**.

Si votre enfant envisage ce type de demande merci de le signaler rapidement à son professeur principal.

⇒ 4 établissements publics proposent cette formation dans l'académie :

- Lycée du bois et de l'habitat – Aubin (12)
- Lycée M L Dissard (dite Lycée Française) – Toulouse (31)
- Lycée Guynemer – Toulouse (31)
- Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre (65)

2^{nde} professionnelle **Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (famille de métiers « Productions »)**

⇒ **Modalités particulières :**

Les élèves doivent avoir atteint un niveau équivalent à la possession du **galop 4 ou 5**. La recevabilité des candidatures est examinée par l'établissement d'accueil qui délivre à l'élève une attestation.

Une demande préalable d'inscription pour la passation des tests est à effectuer auprès des établissements concernés.

2 établissements proposent cette formation dans l'académie :

- LPA de Mirande – (32)
- LPA La Cazotte de Saint-Affrique (12)

Le choix de l'apprentissage

L'élève qui souhaite faire uniquement un vœu apprentissage doit le mentionner **en vœu 1** et choisir **par mesure de sécurité en vœu 2** une formation sous statut scolaire en lycée professionnel.

Sur SLA ces informations en apprentissage en CFA privé ou public ont un libellé spécifique pour chaque vœu.

Pour rappel la formation en apprentissage est possible dès lors :

- qu'un employeur s'engage à accueillir votre enfant et à signer un contrat d'apprentissage ;
- que la condition d'âge soit respectée ;
- que vous avez pris contact avec un Centre de Formation pour Apprentis.

En résumé

⇒ Vous pouvez retrouver les informations et les liens transmis sur l'ENT, en page d'accueil article « **3^{ème} : procédure d'orientation 2025 2026** ».

⇒ **Pour toutes les situations particulières** non listées ci-dessus, merci de contacter le professeur principal de la classe de votre enfant.

⇒ **Pour vous aider :** et vous conseiller dans cette démarche d'orientation nous restons disponibles et vous pouvez solliciter :

- les professeurs principaux joignables via l'ENT ;
- Mme Garcia, PsyEn, joignable au CIO ou par mail : melisande.garcia@ac-toulouse.fr
- le secrétariat du collège par mail : 0320021z@ac-toulouse.fr.
- Vous avez également la possibilité de prendre rendez vous au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) d'AUCH (chemin de la Réthourie 05.62.05.65.20) pendant la période des vacances scolaires de printemps.

La Principale,
Sylvie BAYLAC

